

## CONDITIONS GENERALES.

! Veuillez conserver ce document !

Les cours individuels de **piano, guitare, violon et de chant** .**ORGANISATION DES COURS :**

Notre enseignement musical suit le cursus scolaire en terme de vacances, jours fériés et conférences pédagogiques.

- Il y a 30 cours prévus par année scolaire répartis en 3 périodes de 10 cours (voir le grille des dates sur la feuille annexe).
- En cas d'absence éventuelle du professeur, le cours est récupéré suivant les modalités définies par le professeur. Il sera reporté soit un autre jour et ce, le plus tôt possible, après avoir consulté les parents soit au mois de juin après les 30 cours prévus, le même jour de la semaine et à la même heure.
- Toute absence de l'enfant au cours et tout désistement en cours de trimestre ne donnera lieu à aucune récupération et remboursement.

**LE PAIEMENT**

- Le prix des cours s'élève à **375 €/an** (farde de partitions et assurance RC comprises). Pour les débutants nous proposons la méthode Artemusic (CD inclus au prix de 15€) Vol 1 ou Vol 2.
- Vous pouvez régler soit en un seul versement de 375 € ou en 3 versements 125 € sur le compte de l'asbl au N° **732-0061764-26**.  
**Les échéances de paiement : 01.sept. 01. novembre, 01. janvier .**
- Seuls les élèves inscrits et en règle de paiement seront pris au cours.
- Le non-paiement aux dates prévues aura pour conséquence **l'exclusion temporaire** de l'élève du cours jusqu'à la régularisation du paiement.
- Le 1<sup>er</sup> rappel sera majoré de 5 €, le 2<sup>e</sup> rappel de 10 €. Sans réaction au 2<sup>e</sup> rappel l'élève sera définitivement exclu de la liste d'élèves et sa place libérée.

**CONSEILS PRATIQUES POUR LE TRAVAIL**

- Nous attirons votre attention sur le fait que les progrès musicaux de votre enfant dépendent entièrement de son **investissement personnel aussi bien lors du cours que lors des répétitions à domicile.**
- Nous comptons sur vos encouragements pendant les périodes plus difficiles de son apprentissage et sur une bonne collaboration

avec les professeurs de musique pour garantir ce résultat.

- Etant donné que le seul moyen de communication est la **farde de partitions** de votre enfant, nous vous conseillons de **l'ouvrir après chaque leçon** afin de prendre connaissance des suggestions et des remarques concernant le travail de l'élève et récupérer les éventuelles communications que son professeur vous adresse. Celle-ci vous servira également pour transmettre toute information au professeur.
- Il est évident que l'élève **doit apporter la partitions Artemusic ou sa farde de partitions à chaque cours** pour travailler au mieux et pour recevoir les nouvelles partitions. Si l'élève perd sa farde, moyennant 6 € nous lui en préparerons une nouvelle. (15€ pour la partition +CD.)
- Nous vous prions de **rappeler à votre enfant qu'il se manifeste spontanément devant son professeur de musique dès que celui-ci se présente dans la cour de récréation**. Ainsi il permettra le bon déroulement du cours.
- Nous comptons sur vous pour **prévenir le professeur de toute absence de votre enfant** au cours (maladie, classe verte ou de neige, sorties ou autres).
- Pour tout problème d'ordre professionnel et/ou relationnel, veuillez contacter directement la direction de l'asbl au N° de tél. indiqué ci-dessus.

**LES AUDITIONS**

- **Les professeurs présentent tous les deux ans ses élèves en concert.** C'est un moment important pour l'enfant afin de montrer devant un public intéressé le fruit de son travail et de se mettre en valeur devant les proches. Pour vous offrir un cadre professionnel notre choix se porte, comme les années précédentes, sur la Salle de concert au **Centre culturel « Les Chiroux » à Liège**. Plus de détail concernant l'organisation de cet événement vous sera communiqué au début de l'année .
- Le professeur peut prendre décision d'organiser une ou deux auditions internes par année qui peuvent servir d'élément de motivation ou de phase préparatoire au concert.